



COMMUNIQUÉ

LOI D'ORIENTATION : L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC MÉRITE MIEUX QU'UN PANSEMENT SUR UNE JAMBE DE BOIS !

Les organisations syndicales (*CGT Educ'action, SUD éducation, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNETAP-FSU, SNCL-FAEN*) ont pris connaissance du projet de loi d'orientation. Elles déplorent la disparition de certaines promesses initiales du gouvernement quant à une véritable refondation de l'École et notamment celles qui concernent une réelle ambition pour les lycées dans leurs trois voies de formations.

Nous prenons acte de certaines dispositions : annonce de la re-crédation de 60 000 postes en 5 ans, création des ESPÉ, introduction de la poursuite d'études des bacheliers professionnels, abrogation de l'apprentissage à 14 ans...

Mais la loi ne remet pas en cause les réformes majoritairement contestées dont celle de la voie professionnelle dont les effets néfastes produisent leurs effets à plein. Peu de perspectives sont avancées pour améliorer la réussite des lycéens professionnels. Rien n'est dit sur la remise en place de parcours en 4 ans, sur l'abandon du tout CCF et sur le retour à une évaluation nationale de diplôme de la voie professionnelle.

Pire, la seule orientation proposée est de transférer plus de compétences aux régions dans le domaine de la formation professionnelle initiale comme si cela allait résoudre tous les problèmes. Ainsi le pilotage par les régions des cartes de formations professionnelles initiales qui a été réintroduit dans le projet de loi à l'occasion du CSE du 14 décembre, montre la vision restrictive du ministère sur le rôle et sur les missions de l'enseignement professionnel à l'intérieur du système éducatif.

Nos organisations syndicales continuent de s'opposer à tout transfert de compétences entre l'État et les régions dans le domaine de l'enseignement professionnel public. Elles contestent le transfert des cartes de formations aux régions qui pourrait conduire à des offres pilotées essentiellement par des besoins locaux et immédiats. Ce transfert renverrait aux régions la gestion de la concurrence entre formation en apprentissage et formation sous statut scolaire dans une logique purement comptable et dans un contexte de restriction budgétaire. Dans ces conditions, cette « *complémentarité* »

se ferait encore aux dépens de la qualité de ces formations et des conditions de travail des personnels.

Nos organisations constatent qu'il n'y a pas de changement de politiques concernant les LP, au moment même où le gouvernement décide à nouveau de relancer l'apprentissage au niveau V et IV. Les régions, avec l'accord de l'État, poursuivent le développement du mixage des publics (scolaire, apprentis, stagiaire) dans une même classe et le mixage des parcours afin de maintenir l'offre de formation en apprentissage. Elles se tiennent prêtes à redévelopper les DIMA et donc l'apprentissage avant 16 ans, lorsque le ministre décide de maintenir ces dispositifs pour les jeunes de 15 ans, remettant ainsi en cause insidieusement l'âge de la scolarité obligatoire.

Ces orientations politiques vont contre l'objectif de démocratisation du lycée et contre la volonté affichée du ministère de réduire les inégalités scolaires qui sont fortement corrélées aux inégalités sociales. Elles auront des conséquences néfastes en termes d'élévation du niveau de qualification des jeunes et à terme font craindre une déclinaison régionale des objectifs assignés par la nouvelle loi orientation.

Tout transfert de compétences concernant l'enseignement professionnel sous statut scolaire serait vécu par la profession comme une nouvelle attaque contre cet enseignement. Les personnels de LP, LPA, SEP, SEGPA, EREA attendent toujours une politique ambitieuse pour la formation professionnelle initiale, une réelle revalorisation de leur métier et de leur salaire et une amélioration de leurs conditions de travail.

L'intersyndicale de l'enseignement professionnel public demande donc aux ministres de réaffirmer le rôle de l'Éducation Nationale et du Ministère de l'Agriculture dans le développement du service public de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire, par un pilotage fort et par un plan de développement ambitieux de ces formations. Elle lui demande de mettre enfin en œuvre, une autre politique pour l'enseignement professionnel public scolaire, pour ses élèves et pour ses personnels.

Contacts :

SNUEP-FSU : Jérôme Dammerey, co-secrétaire général, 06 29 41 20 10

SNEP-FSU : Didier Sablic 06 20 66 73 04

SNETAP-FSU : Jean Marie LEBOITEUX, 06 09 21 02 90

CGT Éducation : Alain Vrignaud, 06 86 56 36 65

Sud Education : Valérie Bretel, 01 42 43 90 09

SNCL-FAEN : Marc Géniez, 01 43 73 21 36